

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2016

## STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 24

présenté par  
M. Warsmann

-----

**ARTICLE 38**

Rétablir l'alinéa 11 dans la rédaction suivante :

« c) Le huitième alinéa est ainsi rédigé :

« Le président de la commission est nommé par décret du Président de la République parmi les membres pour la durée de son mandat. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec le choix fait par la commission des Lois de soumettre la nomination du président de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques à la procédure d'avis des commissions parlementaires compétentes prévue au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.